

Le sénateur Carter: Je trouve qu'il s'agit d'un double emploi.

M. Pilon: Nous faisons un travail et les autres le feraient aussi bien?

Le sénateur Carter: Oui?

M. Pilon: En plus? Pas que je sache.

Le président: Vous avez une façon de régler ce problème dans votre ministère?

M. Pilon: Nous avons publié deux dépliants en collaboration avec d'autres ministères. Nous en avons également publié un de concert avec le bureau touristique du gouvernement. Il concerne les touristes venant au Canada. Le nom d'autres ministères y figure également, par exemple, celui de l'Immigration; et tout ce travail a été fait en collaboration avec le bureau touristique du gouvernement. Nous avons également collaboré avec ce dernier pour la publication d'un dépliant portant sur l'organisation de congrès au Canada. Il avait pour but d'attirer les congrès au Canada en rendant la situation attrayante du point de vue pécuniaire. Bien entendu, il s'agit d'une question nationale. Des ressortissants des autres pays organisent des congrès au Canada. Le Canada s'est acquis une réputation à cet égard, car il encourage la tenue de congrès de toutes sortes. La Direction des douanes entre en jeu car ces congrès entraînent l'entrée d'étrangers, de leurs effets personnels et du matériel nécessaire à leurs activités ainsi que les produits faisant l'objet d'une exposition. Ils doivent passer par le Service des douanes. Nous nous efforçons de simplifier nos règlements douaniers de façon à rendre plus agréable la venue de ressortissants étrangers dans le cadre de congrès. Nous simplifions au maximum leur déclaration d'entrée. Tous les règlements figurent dans une brochure que nous avons publiée en collaboration avec le bureau touristique du gouvernement et que nous avons fait distribuer dans les pays étrangers.

Le sénateur Carter: Il s'agit des publications destinées à l'étranger que vous avez mentionnées tout à l'heure?

M. Pilon: Oui, nous en avons publié plusieurs.

Le sénateur Carter: Dans bien des petites collectivités ou ports d'arrivée, le bureau de douanes et d'accise et celui de l'immigration sont réunis?

M. Pilon: En effet, dans bien des endroits, nous nous occupons également de l'immigration.

Le sénateur Carter: C'est interchangeable?

M. Pilon: Non, monsieur. Nous ne sommes pas interchangeables.

Le sénateur Carter: Non, je ne veux pas parler des fonctions.

M. Pilon: Ils ne peuvent pas remplir nos fonctions, mais nous pouvons accomplir les leurs.

Le président: Avez-vous dit qu'ils ne pouvaient pas faire votre travail, mais que vous pouviez faire le leur?

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: Vous entretenez donc de bonnes relations, n'est-ce pas?

M. Pilon: Oui, en matière d'information.

Le sénateur Carter: Ces relations vous sont-elles de quelque utilité pour la diffusion d'informations?

M. Pilon: A titre d'exemple, nous travaillons en collaboration avec le ministère de l'Immigration pour la publication d'une brochure destinée aux immigrants qui viennent s'installer dans notre pays afin qu'ils n'apportent pas des marchandises interdites ou grevées de droits de douane lors de leur venue au Canada. Nous travaillons donc de concert avec ce ministère.

J'aimerais signaler que certains de nos agents d'information font partie du personnel des bureaux d'immigration dans les pays étrangers, et il importe de les informer de nos exigences. Nous leur ferons également parvenir la brochure que j'ai mentionnée, mais qui n'est pas encore imprimée. En d'autres termes, nous le leur distribuerons.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous dire de quelle façon Information Canada pourrait vous être plus utile qu'actuellement?

M. Pilon: Comme je l'ai mentionné plus tôt, cet organisme devrait, à mon avis, établir des directives. De toute façon, du point de vue du profane, elle devrait établir...

Le sénateur Carter: Des directives?

M. Pilon: Oui, monsieur.

Le sénateur Carter: Il estime peut-être qu'il n'est pas chargé de le faire.

M. Pilon: A mon avis, là n'est pas la question. Il devrait en être chargé.

Le sénateur Carter: Oui.

M. Pilon: J'ai dit simplement qu'il devrait. C'est tout!

Le président: Monsieur Cocks?

M. Cocks: En ce qui concerne les directives établies par Information Canada, aimeriez-vous que votre budget soit examiné en détail par Information Canada?

M. Pilon: Je ne m'en soucierais pas particulièrement.

M. Cocks: Diriez-vous que cette mesure serait souhaitable?

M. Pilon: Peut-être. Notre budget est examiné par le Conseil du Trésor et cela suscite bien des difficultés. Je ne crois pas qu'Information Canada serait beaucoup plus sévère.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, sénateur?

Merci, monsieur Pilon. Vous nous avez été très utile.

Le Comité suspend ses travaux.